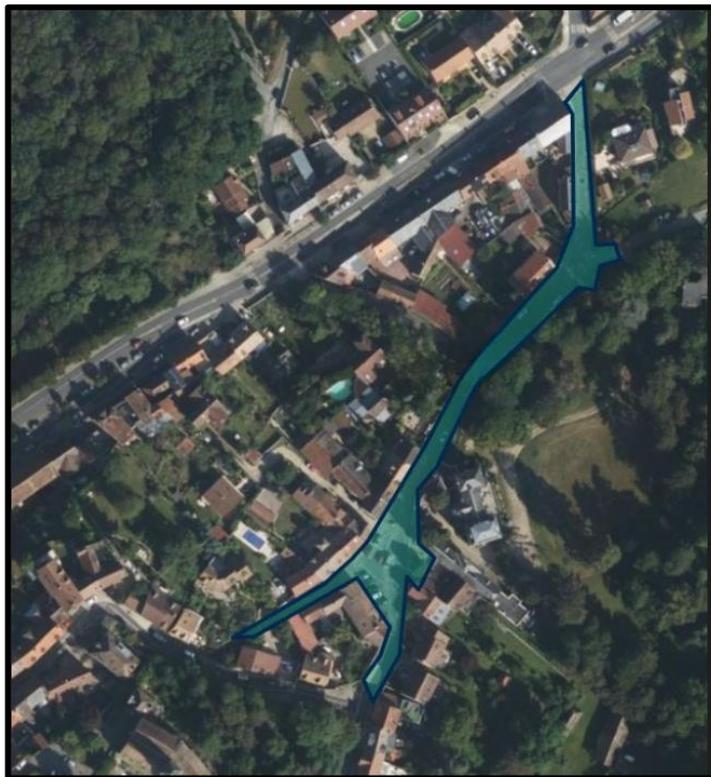




# Réfection de la place Hackenberger et de la rue Saint Nicolas

*Réunion publique du 28 mars 2024*

# Présentation globale du projet



La maîtrise d'ouvrage est assurée par la  
**Communauté d'agglomération Paris Saclay**

Coût de l'opération : **1 M€** (sans compter les travaux  
d'eau potable et d'assainissement dont le coût reste à  
préciser)

## Objectifs :

- Rénover le réseau d'eau potable et les réseaux d'assainissement
- Sécuriser les déplacements
- Valoriser le bourg historique et le patrimoine architectural
- Créer une ambiance plus conviviale



Section refaite en 2013

# Sécurisation des déplacements, plan vélo communal

Dans la prolongation de la partie amont de la rue Saint Nicolas, la place Hackenberger et le bas de la rue Saint Nicolas seront en **zone de rencontre**.

D'après le Code de la Route c'est une zone dans laquelle « les **piétons** sont autorisés à circuler sur la chaussée (...) et bénéficient de la **priorité sur les véhicules**. (...) La vitesse des véhicules y est limitée à **20 km/h**. »

Cette réduction de la vitesse permet aussi de sécuriser le déplacement des **cyclistes**, d'autant qu'ils sont autorisés à y circuler **dans les deux sens**.

A ce titre le projet figure au **plan vélo communal**.



## Légende

- Horizon de réalisation
- Existant
  - Court terme
  - Moyen terme
  - Long terme



# Organisation des travaux

Plusieurs chantiers vont se succéder entre mi 2024 et mi 2025 :

- rénovation ou remplacement des réseaux d'assainissement,
- remplacement du réseau d'eau potable,
- enfouissement des réseaux aériens
- réfection de la voirie



Ces travaux nécessiteront des **modifications de circulation et de stationnement** qui seront annoncées avant chaque chantier.



Les riverains qui souhaitent effectuer des travaux de raccordement aux réseaux passant sous espace public doivent impérativement réaliser ces travaux avant le mois de juin (exemple : raccordement au réseau gaz)



*Section refaite en 2013*



# Avancement : investigations techniques en cours

## Études déjà réalisées :

- Relevé de **géomètre**
- Détection d'**amiante** dans les enrobés
- Repérage des **réseaux** sous voirie
- Caractérisation des **sols**, hauteur de la **nappe phréatique**
- Enquêtes de **conformité d'assainissement**
- **Inspections** télévisées des réseaux d'assainissement



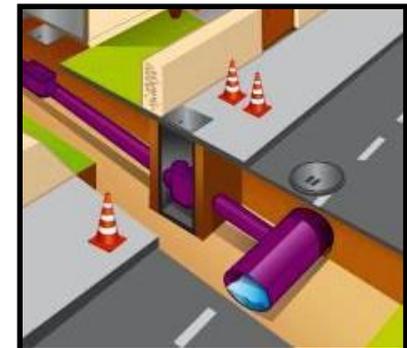
## à réaliser prochainement :

- **Enquêtes de stationnement** (questionnaire et passage d'un enquêteur le 27 avril)
- **Enquêtes pour l'enfouissement des réseaux** (visite d'un enquêteur)



# Rénovation des réseaux d'assainissement

- Nouveau réseau sera en écoulement gravitaire (pas de pompes). **Boîtes de branchements** installées devant chaque propriété pour lesquelles la boîte n'est pas déjà existante .
- **Enquêtes de conformité** réalisées chez tous les riverains pour déterminer si les eaux usées sont bien raccordées sur le réseau public d'eaux usées et si les eaux pluviales (gouttières principalement) sont bien raccordées sur le réseau public d'eaux pluviales ou en infiltration au sol. La règle première est la déconnection des eaux pluviales des réseaux et l'infiltration de celles-ci à la parcelle. Pour la mise en conformité des biens non-conformes et la déconnection des eaux pluviales, nous accordons des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le détail de la procédure des demandes de subventions est sur le site internet de l'agglomération dans « vivre Ici/assainissement : mes démarches/demandes de subvention ».
- En cas de non-conformité, il est préférable de faire les travaux de mise en conformité au préalable des travaux de voirie et nous pouvons vous accompagner avec des subventions.
- Le cas particulier des gouttières en « **gargouille** » s'écoulant directement sur la voirie en devanture des habitations : Elles pourront être exceptionnellement raccordées sur un regard en limite de propriété connecté au réseau d'eaux pluviales sauf impossibilité technique.
- **Dates du chantier et contraintes de circulations précisées ultérieurement**



# Résultats des enquêtes de conformité

25 parcelles à enquêter place Hackenberger et rue Saint Nicolas

➡ 12 parcelles conformes

➡ 2 Enquêtes en cours/pas encore de résultats

➡ 3 parcelles non visitées pour cause d'absence

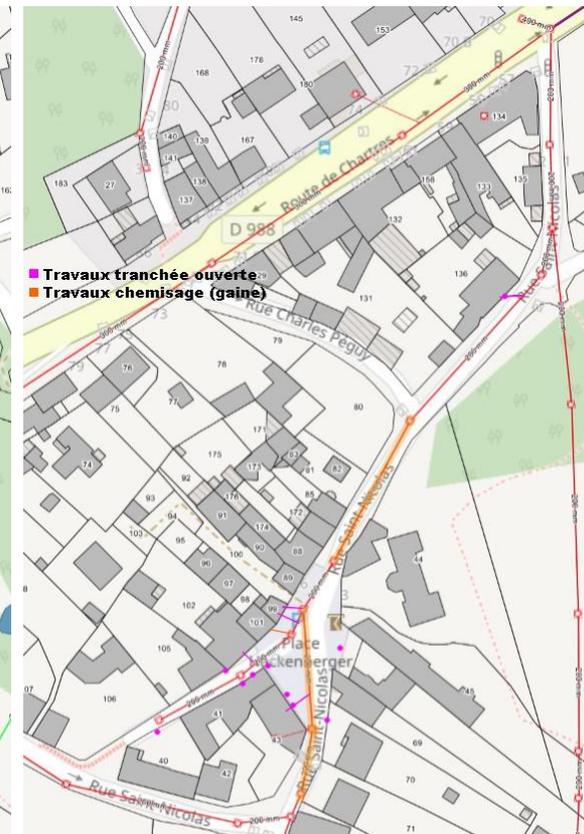
➡ 2 parcelles Non conformes pour cause d'absence de regard de branchement : ils seront créés par la collectivité lors des travaux

➡ 8 parcelles Non conformes pour cause de mélange eaux usées et eaux pluviales et donc des travaux de mise en conformité à porter par les riverains mais subventionnables par l'agglomération

# Rénovation des réseaux d'assainissement

- Prochaine intervention : réalisation des prélèvements d'amiante dans les réseaux d'assainissement par la société Exim
- Consistance des travaux : sont prévus des travaux en tranchée ouverte et des travaux en réhabilitation par l'intérieur (principe de gainage : mise en place d'une chaussette résinée en tissu qui se durcit au passage d'un train de lampe UV) sur les réseaux principaux comme sur les branchements qui le nécessitent.

## Plans de principe des travaux estimatifs :



# Remplacement du réseau d'eau potable

- Objectifs : **suppression des fuites** et des **sinistres** aux usagers en cas de rupture du réseau, **amélioration du rendement**, **sécurisation sanitaire** et de **défense d'incendie**
- Canalisation en acier et en fonte grise de diamètre 60 mm **datant de 1947**. Réseau fuyard aux emboitements et fragile occasionnant des **fuites**.
- **Remplacement de la conduite** par un réseau en PEHD de diamètre 125, avec **remise à neuf des branchements** et déplacement des **compteurs sous domaine public**.
- **Quelques coupures d'eau à prévoir**



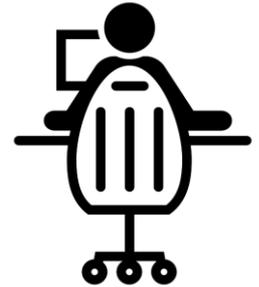
# Conception du projet de voirie

Une équipe de maîtrise d'oeuvre a été désignée pour concevoir le projet.

Il s'agit du groupement de 3 bureaux d'études :

- **Progexial**, spécialisé en voirie
- **Contact VRD**, spécialisé dans l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public
- **Ing paysage**, paysagiste

Pour la conception de ce projet, l'équipe s'appuie sur les résultats des études techniques préliminaires.



# La boîte à idées

Si vous le souhaitez vous pouvez faire part de vos **idées jusqu'à mi mai** :

- par mail : [mairie@gometzlechatel.fr](mailto:mairie@gometzlechatel.fr)
- ou sur un registre à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture

Vous pouvez notamment indiquer si vous voulez voir « **végétaliser** » vos maisons : des plantes peuvent être installées au pied des murs et des plantes grimpantes peuvent être conduites sur vos façades (plantation à charge de la communauté d'agglomération, entretien à charge des riverains).

Cela permettrait **d'embellir le site** et de **lutter contre les « ilots de chaleur »**.



Vous pouvez aussi envoyer à cette adresse mail le **questionnaire** concernant le **stationnement**.



# Procédures administratives

Le projet est dans le périmètre de l'église, inscrite à l'inventaire de monuments historiques. Il devra être soumis à l'Architecte des Bâtiments de France.

Un **permis d'aménager** sera déposé.

Le projet devra aussi avoir l'**aval** de l'Etat, de la Région et du Département qui en sont **co-financeurs** (demandes de subventions).

Enfin, les **entreprises de travaux** sont choisies suivant les règles du **Code des Marchés Publics**.

- Ces concertations et procédures impactent fortement le planning de ce projet

